

Enquêtes statistiques dans le domaine du lait et des produits laitiers



© lidante - Fotolia.com

Bases juridiques :

- Arrêté royal du 25 avril 2013 relatif à des enquêtes statistiques dans le domaine du lait et des produits laitiers.
- Directive 96/16/CE du Conseil du 19 mars 1996 concernant les enquêtes statistiques à effectuer dans le domaine du lait et des produits laitiers.

Enquête annuelle (Autres que lait de vache) et stocks de produits laitiers

2017

Renseignements relatifs à l'entreprise (les données en notre possession ont été pré-imprimées sur le formulaire; si ces informations sont incomplètes ou inexactes, veuillez les corriger en utilisant les cases correspondantes)

Entreprise	Numéro d'entreprise		<input type="text"/>
	Dénomination		
	Rue,n°		
	Code postal, localité		<input type="text"/>
	Adresse internet		
Personne de contact	Dénomination		
	¹ Rue,n°		
	¹ Code postal, localité		<input type="text"/>
	Nom		<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle
	Tél ou GSM		Tél : / Fax :
	E-mail		

¹A ne compléter que si l'adresse est différente de celle du siège social de l'entreprise.

Personne de contact : Reynaert Jacqueline

Direction générale Statistique - Statistics Belgium

Chaque jour ouvrable de 9 à 16 heures. En cas d'impossibilité pendant ces heures, le mardi et le vendredi, sur rendez-vous, jusqu'à 20 heures.

North Gate III
Bd Albert II, 16
1000 Bruxelles

Tél: 02 277 69 35

info.dairy@economie.fgov.be
<http://economie.fgov.be>

Enquête annuelle - Autres que lait de vache

Matières premières : lait de chèvre

	[A] Quantité (l)	[B] Quantité (kg)	[C] Matières grasses (kg)	[D] Protéines (kg)
[911] Collecte de lait en Belgique				
[912] Achats à l'étranger				
[913] - dont Union européenne				
[914] Ventes à l'étranger				
[915] - dont Union européenne				

Matières premières : lait de brebis

	[A] Quantité (l)	[B] Quantité (kg)	[C] Matières grasses (kg)	[D] Protéines (kg)
[921] Collecte de lait en Belgique				
[922] Achats à l'étranger				
[923] - dont Union européenne				
[924] Ventes à l'étranger				
[925] - dont Union européenne				

Matières premières : lait de bufflonne

	[A] Quantité (l)	[B] Quantité (kg)	[C] Matières grasses (kg)	[D] Protéines (kg)
[931] Collecte de lait en Belgique				
[932] Achats à l'étranger				
[933] - dont Union européenne				
[934] Ventes à l'étranger				
[935] - dont Union européenne				

Produits fabriqués

	[A] Quantité (l)	[B] Quantité (kg)	[C] Matières grasses (kg)	[D] Protéines (kg)
Fromage de chèvre				
[942] - Frais				
[943] - Autres				
[944] Fromage de brebis				
[945] Autres produits				

Enquête annuelle - STOCKS

Situation au 31 décembre

	[A] Quantité (l)	[B] Quantité (kg)
A base de lait de vache		
[951] Crème		
[952] Beurre de laiterie		
[953] Beurre retravaillé		
Poudre à base de:		
[954] - Crème (MG: 42% et plus)		
[955] - Lait entier (MG: 26 à 42 %)		
[956] - Lait demi-écrémé et partiellement écrémé (MG: 1,5 à 26%) - pour la consommation humaine		
[957] - pour l'alimentation animale		
[958] - Lait écrémé (MG: 1,5 % max.)		
[959] - Lait battu		
[960] - Lactosérum		
[961] - Autres produits laitiers		
[962] Lait condensé (sucré)		
[963] Fromage		
[964] Fromage fondu		
[965] Fromage de chèvre		
[966] Fromage de brebis		

Certifié exact, j j / m m a a a a / 2 0

Nom et signature du responsable:

Le questionnaire est à renvoyer à la Direction générale de la Statistique - Statistics Belgium, North Gate III - Bd Albert II 16, 1000 Bruxelles, dûment rempli et signé, pour le 20 du mois suivant celui auquel se rapportent les renseignements à l'aide de l'enveloppe jointe.